Les animaux des fables au tribunal

publié le 02/07/2021

Projet éloquence : les élèves de sixième, avocats lors d'un (presque) vrai procès !

Descriptif :

Comment conjuguer connaissance des Fables de La Fontaine et du monde de la justice, travail de l'oral et de l'argumentation en coopération ?

En accompagnement personnalisé, les élèves de sixième sont entrés dans la peau d'avocats pendant près d'un trimestre.

L'enjeu ? Participer à un procès pour accuser ou défendre le Loup, la Cigale ou le Renard des trois célèbres fables de Jean de La Fontaine : "Le Loup et l'Agneau", "La Cigale et la Fourmi" et "Le Corbeau et le Renard".

Les élèves ont été formés sur le déroulement d'un procès et ont "décortiqué" les fables pour y trouver des preuves à charge ou à décharge. Ils ont ensuite cherché puis classé leurs arguments.
Dans un deuxième temps, grâce à l'aide avisée de Madame Puyoo-Hiallé qui leur a ouvert son CDI, les élèves ont rédigé leurs plaidoiries à l'ordinateur.
Deux visites de Monsieur Gagnadour, avocat, ont permis de tout savoir sur l'art de convaincre et sur les "effets de manche". Il a également validé et orienté leur argumentation en les rassurant et en les félicitant du travail accompli.

Enfin, le grand jour est arrivé : le mardi 15 juin, la Cour a siégé en présence de Madame la Juge Alberti que nous remercions chaleureusement. Elle a endossé ce nouveau costume avec impartialité et humanité. Les élèves étaient tour à tour avocats ou jurés. Ils ont délibéré pour chaque affaire et le verdict a été annoncé : par exemple, le Renard a été condamné à travailler dans une fromagerie et le corbeau à faire un stage afin d'être moins naïf. Le Loup, quant à lui, a été condamné à dix ans de prison et à l'obligation de changer son régime alimentaire.

Que nos apprentis avocats soient remerciés pour la qualité de leur travail et pour leur enthousiasme ! Un grand merci également à Madame Alberti, à Monsieur Gagnadour et à Madame Puyoo-Hiallé !

Document joint

Nouvel enregistrement 20 (MP3 de 13.1 Mo)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.